

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 13 décembre 2021, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : le maire, Yves Bélanger, les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoît Thibeault

EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur le maire Yves Bélanger, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2021.12.267

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution – Adoption du règlement numéro 2021-164 encadrant l'usage du cannabis
 - 6.2 Résolution – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
 - 6.3 Résolution – Octroi contrat pour le démantèlement des tours de télécommunication de Communautel
 - 6.4 Dépôt - Rapports d'audit de la Commission municipale Québec (CMQ) portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) des municipalités du Québec
 - 6.5 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus
 - 6.6 Résolution – Affectation de crédit en lien avec la résolution 2021.11.256 pour le paiement d'une indemnité d'expropriation
 - 6.7 Résolution - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 6.8 Résolution - Paiement final pour l'achat du terrain de monsieur Serge Laurin
 - 6.9 Résolution – Autorisation de procédures pour saisie immobilière
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution - Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Versement de la contribution gouvernementale TECQ 2019-2023 et programmation de travaux version 5
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021.12.268

RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à la majorité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.12.269

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-164 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec (C-27.1) à la séance ordinaire du 22 novembre 2021;

Il est proposé la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 2021-164 encadrant l'usage du cannabis;

ET

QUE tout règlement antérieur concernant l'encadrement de l'usage du cannabis soit abrogé.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021.12.270

RÉSOLUTION - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de La Macaza souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Macaza

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire Yves Bélanger et la greffière-trésorière Caroline Dupuis à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021.12.271

RÉSOLUTION – OCTROI D’UN CONTRAT POUR LE DÉMANTÈLEMENT DES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION DE COMMUNAUTEL

CONSIDÉRANT QUE Communautel a cessé ses opérations de desserte de service internet;

CONSIDÉRANT QUE certaines tours utilisées par Communautel sont sur des propriétés privées et reliées aux installations électriques des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens concernés souhaitent voir le retrait des tours, des bases de bétons ainsi que les raccordements électriques;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise ForSak TechnoCom Inc. a fait l’installation de la grande majorité des tours et détient l’expertise pour les désinstaller;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite débiter le retrait de ces tours rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour 10 des 14 tours sur son territoire et que cette dernière répond à ses attentes;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
La conseillère madame Joëlle Kergoat s’abstient de voter
Et résolu à la majorité

D’OCTROYER le contrat pour le démantèlement des tours de télécommunications de Communautel à ForSak TechnoCom Inc. au montant maximal de 11 675,00 \$ plus les taxes applicables pour le démantèlement de 10 tours de télécommunication sur le territoire de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus accumulés non affecté portant le numéro de folio 55-99100-000.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

DÉPÔT - RAPPORTS D’AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L’ADOPTION DU BUDGET ET L’ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS (PTI) DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Conformément aux dispositions de l’article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale (Chapitre-35), la greffière-trésorière dépose les rapports d’audit portant respectivement sur l’adoption du budget et l’adoption du programme triennal d’immobilisations (PTI) des municipalités du Québec.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS

En conformité avec les dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale, madame Caroline Dupuis, dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil municipal depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Puisqu'aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage n'a été déclaré par les élus au cours de la période visée, le registre est vierge.

2021.12.272

RÉSOLUTION – AFFECTATION DE CRÉDIT EN LIEN AVEC LA RÉSOLUTION 2021.11.256 POUR LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ D'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorerie a été autorisée par la résolution 2021.11.256 à émettre un chèque représentant le montant de l'indemnité d'expropriation ainsi que les frais d'expertise, les intérêts cumulés avec la déduction de l'indemnité provisionnel, jusqu'à la date du versement du chèque;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de crédit n'était pas inscrite dans la résolution 2021.11.256;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER la dépense pour le paiement d'une indemnité d'expropriation au compte Surplus accumulés non affecté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus accumulés non affecté* portant le numéro de folio 55-99100-000.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021.12.273

RÉSOLUTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 25 751,42 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021.12.274

RÉSOLUTION - PAIEMENT FINAL POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE MONSIEUR SERGE LAURIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté le terrain de monsieur Serge Laurin le 17 juillet 2019, tel que stipulé dans l'Acte de vente (minute numéro 9680);

CONSIDÉRANT QUE l'Acte stipule que les paiements sont étalés sur 5 ans, et que le paiement par anticipation est un privilège de l'acquéreur sans avis préalable d'indemnité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au paiement final de 26 800 \$ à partir des Surplus accumulés non affecté de 2021;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement final de 26 800 \$ pour l'achat du terrain de monsieur Serge Laurin.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus accumulés non affecté* portant le numéro de folio 55-99100-000.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

2021.12.275

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PROCÉDURES POUR SAISIE IMMOBILIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné mandat à Me Denis Dubé pour le recouvrement de taxes foncières par résolution 2019.12.235;

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier du lot 6 237 880 du Cadastre du Québec les propriétaires ne collaborent pas, que la Municipalité a obtenu un jugement contre les débiteurs et qu'elle veut procéder afin de récupérer les sommes en souffrance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut autoriser Me Denis Dubé à effectuer une saisie immobilière pour le lot 6 237 880 du cadastre du Québec;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Me Denis Dubé à saisir l'immeuble 6 237 880 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

TRÉSORERIE

2021.12.276

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER
CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés du mois de novembre et des comptes à payer au 13 décembre 2021 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 52 021.07 \$

REMISES D.A.S. : 32 138.83 \$

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 13 DÉCEMBRE 2021: 149 688.12 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 10 229.48 \$

PAIEMENTS PAR INTERNET : 34 894.92 \$

TOTAL : 278 972.42 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de novembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

2021.12.277

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

RÉSOLUTION –VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE TECQ 2019-2023 ET PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION 5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.12.278

RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h34

ADOPTÉE

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Yves Bélanger

Caroline Dupuis